



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 464-2026 RÉGISSANT L'USAGE ET LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN BIEN, D'UN SERVICE OU D'UNE ACTIVITÉ

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Hugues Jacob, Directeur général/ greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim à l'effet :

QUE le conseil municipal a adopté le **Règlement numéro 464-2026 régissant l'usage et la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité**, lors de la séance du conseil tenue le 2 février 2026 à 19h30, à l'hôtel de ville de Saint-Joachim, au 172, rue de l'Église.

QUE ledit règlement est disponible pour consultation au même endroit, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au <https://saintjoachim.qc.ca/>

Donné à Saint-Joachim, ce 3^e jour du mois de février 2026.

Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public en date du 3 février 2026 aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 3^e jour du mois de février 2026.

Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier